

### **Classement « La Belle Plage » par Eaux et Rivières :**

L'association Eaux et Rivières a initié en 2024 la publication d'un classement de la qualité des plages. Les résultats publiés par l'association sont basés sur les données obtenues par l'Agence Régionale de Santé (ARS), suite aux prélèvements réalisés sur les plages de France et rendus publics sur le site de l'ARS.

Eaux et Rivières classe les plages de l'année 2026 en utilisant les résultats des prélèvements de 2022 à 2025. Cependant, si les codes couleurs utilisés par Eaux et Rivières de Bretagne sont identiques à ceux de l'ARS, ils ne signifient pas le même classement. A titre d'exemple, la couleur verte correspond à une baignade « peu risquée » pour ERB, alors que le prélèvement serait « Bon » dans le cadre de la directive Européenne.

### **UNE EVOLUTION FAVORABLE DES PLAGES MALOINES**

Ceci étant rappelé, le classement 2026 établi par Eaux et Rivières illustre une évolution favorable de la qualité des plages de Saint-Malo :

<b>Plages</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Rotheneuf	Déconseillée	Déconseillée	Déconseillée
Le Val	Peu risquée	Recommandée	Recommandée
le Nicet	Non classée	Peu risquée	Peu risquée
La Varde	Peu risquée	Peu risquée	Peu risquée
Le Pont	Peu risquée	Déconseillée	Peu risquée
Le Minihic	Déconseillée	Déconseillée	Peu risquée
Rochebonne	Déconseillée	A éviter	Déconseillée
La Hoguette	A éviter	Déconseillée	Déconseillée
Le Sillon	Déconseillée	Déconseillée	Déconseillée
L'eventail	Déconseillée	A éviter	A éviter
Bon secours	Déconseillée	Déconseillée	Déconseillée
Le Mole	A éviter	A éviter	A éviter
Les Bas Sablons	Peu risquée	Déconseillée	Déconseillée
Les Corbières	Déconseillée	Déconseillée	Déconseillée

Ainsi, aux termes de ce classement seules deux plages sont classées « A éviter » contre trois en 2025, et sept plages sont « Déconseillées » contre huit l'année précédente.

Quatre plages passent ainsi dans la catégorie « peu risquées » contre deux en 2025.

### ✓ Une méthodologie non conforme à la réglementation européenne

Il convient de préciser, une nouvelle fois, que ces appréciations sont propres à l'association et établies à partir d'une méthodologie non validée scientifiquement, ni conforme à la réglementation européenne.

La directive Européenne 2006/7/CE établit le cadre des analyses des eaux de baignade. L'ARS est chargée de la mise en œuvre de ce contrôle obligatoire, en procédant à des prélèvements chaque été, de fin mai à fin septembre. Ce contrôle porte principalement sur la qualité bactériologique de l'eau déterminée à travers les deux indicateurs de contamination fécale réglementés : Escherichia coli et les entérocoques intestinaux. Les résultats sont affichés sur les panneaux municipaux d'information à l'entrée des plages.

A l'issue de la saison, un classement sanitaire est calculé pour chaque site de baignade, selon les règles communes à l'ensemble des États membres de l'Union européenne (classement statistique calculé à partir des résultats acquis sur quatre années de contrôle) : la qualité de l'eau est qualifiée d'excellente, bonne, suffisante ou insuffisante. Pour être conformes aux exigences européennes, les eaux de baignade doivent être au moins de qualité suffisante. Un site de baignade classé cinq années consécutives en qualité insuffisante fera nécessairement l'objet d'une fermeture.

A Saint-Malo, 14 plages font ainsi l'objet de prélèvements. Il s'agit des plages de Bon Secours, La Hoguette, Le Môle, Le Pont, Les Corbières, Le Sillon, Le Val, L'Éventail, Rochebonne, La Varde, Le Minihic, Les Bas Sablons, Rothéneuf et Le Nicet.

Les échantillons sont prélevés en un point de surveillance défini par l'ARS et correspondant à la zone de fréquentation maximale des baigneurs ou à la zone qui présente le plus grand risque de pollution. Les dates de prélèvements des échantillons d'eau sont définies aléatoirement afin de garantir la représentativité statistique des prélèvements.

Le calcul utilisé par ERB ne reprend pas les dispositions de la directive 2006/7/CE, qui établit le cadre des analyses des eaux de baignade. Au contraire, **ERB utilise une méthode qui ne prend en considération que les résultats bons, écartant ainsi tous les autres résultats, qu'ils soient mauvais ou même moyens, c'est-à-dire dans le seuil de tolérance de la norme européenne.**

Cela explique les écarts de classement entre l'ARS et ERB.

### ✓ Le classement des plages malouines selon les analyses effectuées par l'ARS

Les résultats par plage des analyses effectuées par l'ARS en 2025 sont les suivants :

	2025
Rotheneuf	Bon
Le Val	Excellent
le Nicet	Excellent
La Varde	Excellent
Le Pont	Excellent
Le Minihic	Excellent
Rochebonne	Insuffisant
La Hogue	Bon
Le Sillon	Bon
L'eventail	Bon
Bon secours	Insuffisant
Le Mole	Bon
Les Bas Sablons	Bon
Les Corbières	Excellent

En 2025, comme en 2024, les points de vigilance mis en exergue par les analyses de l'ARS sont donc les plages de Rochebonne et de Bon secours.

S'agissant de la plage de Rochebonne, lors d'événements pluvieux, cette plage, située en point bas du relief de Paramé concentre toutes les eaux de ruissellement, qu'elles soient pluviales ou liées à un débordement du réseau d'assainissement. Les travaux récents effectués par l'agglomération, comme la rénovation de la cale de Rochebonne financée par la Ville, devraient permettre d'améliorer les résultats.

Concernant Bon secours, malgré des travaux effectués sur un réseau privé d'assainissement, qui avait été identifié comme une cause potentielle des mauvais résultats, les analyses de l'été 2025 ont à nouveau été médiocres : sur 17 prélèvements, 2 se sont révélés mauvais et 8 moyens. Les investigations se poursuivent pour en identifier la ou les cause(s) et y remédier.

#### ✓ Une gestion active et volontaire de la qualité des eaux de baignade par la Ville et l'Agglomération de Saint-Malo, en lien avec l'ARS

Parmi les mesures prises par la Ville et l'ARS pour améliorer la situation, il convient de signaler la mise en place d'une surveillance renforcée, avec une augmentation des contrôles sur la plage de Bon Secours, ainsi que l'ajout d'un second point de prélèvement plus au Sud.

Une modélisation marine est également en cours avec l'entreprise Suez, délégataire de l'assainissement pour l'agglomération, pour simuler les panaches du ruisseau du Routhouan. D'autres études portant sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sont également prévues.

Par ailleurs, l'Agglomération s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement d'un montant de 64 millions d'euros dont 33 pour le territoire de Saint-Malo. D'importants travaux d'assainissement ont d'ores et déjà pu être réalisés à Rochebonne et d'autres rue de La Crosse à proximité de la plage de Bon-Secours intra-Muros. Les analyses qui seront réalisées au cours de la saison 2026 permettront de vérifier si ces travaux ont pu avoir une incidence positive sur la qualité des eaux de baignade.

Enfin, rappelons que la Ville mène une politique de gestion active des eaux de baignade, avec pour finalité de réduire les risques d'exposition des baigneurs aux pollutions.

En pratique, la Ville de Saint-Malo applique les mesures suivantes :

- Mesures correctives :
  - Si une analyse effectuée par l'ARS révèle des données insatisfaisantes et/ou non-conformes, par mesure de précaution, la Ville de Saint-Malo ferme systématiquement depuis 2022 la zone de baignade le temps de faire effectuer des contre-analyses réalisées par le délégataire de service public d'assainissement de Saint-Malo Agglomération.
  - La plage n'est rouverte à la baignade que lorsque les résultats de la contre-analyse sont conformes.
- Mesures préventives :
  - Depuis 2025, sur certaines plages comme Rochebonne, la Ville procède à des interdictions préventives de baignade, dès que certains indicateurs cumulés de pluviométrie et de saturation des exutoires pluviaux sont constatés, jusqu'à l'obtention des résultats d'un prélèvement.